

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice.....15

Quorum..... 8

Présents..... 12

Votants..... 15

Procurations..... 3

Date de la convocation : 22/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 26 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Monsieur Allan ASSIE a donné procuration à Madame Rolande COBO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 6**DELIBERATION N° 3****BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau,

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2158-2367 : Convention MO a2e eau potable		11 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		11 000.00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				11 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				11 000.00 €
Total		11 000.00 €		11 000.00 €
Total Général		11 000.00 €		11 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits**Ont signé**Le secrétaire de séance**Jean-Luc DRIGOUT*
*Le Maire**Claude VIDAL*
*Acte rendu exécutoire***29 SEP. 2025**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le

- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le **29 SEP. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télerecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

